

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 mars 2021

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conformément à l'article 11 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat est organisé au sein du Conseil Municipal de LIANCOURT sur les orientations générales du budget dans les conditions fixées par l'article 22 du règlement intérieur du Conseil Municipal de LIANCOURT adopté le 26 mai 2020 et modifié le 16 octobre 2020.

Ce débat est notamment l'occasion d'examiner (annexes 1, 2 et 3) :

- l'aperçu de l'environnement macroéconomique
- les principales mesures relatives aux collectivités locales
- les données financières de référence

Ces documents ont été établis en janvier 2021, après le vote de la Loi de Finances Initiale pour 2021 par la Caisse d'épargne et la Banque Postale.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié dans le cadre de son article 107 "amélioration de la transparence financière", l'organisation, le contenu et la diffusion du débat d'orientations budgétaires. Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé les modalités d'application de cette loi.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022, du 22 janvier 2018, a imposé de nouvelles règles concernant le débat d'orientations budgétaires. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

- Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution du besoin de financement annuel ainsi que la structure et la gestion de la dette.
- Un vote de l'assemblée délibérante a lieu sur le rapport relatif aux orientations budgétaires.
- Le DOB d'un EPCI doit être transmis, dans les quinze jours suivants son examen par l'assemblée délibérante, aux communes membres et celui des communes au Président de l'EPCI dont elles sont membres dans les mêmes délais.
- Le rapport sur les orientations budgétaires est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.
- Lorsqu'un site internet de la collectivité existe, le rapport adressé à l'occasion du DOB doit être mis en ligne.

UNE EVOLUTION DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT TOUJOURS DEFAVORABLE AUX COMMUNES ET LOURDEMENT PENALISANTE TANT POUR LEUR FONCTIONNEMENT QUE POUR LEURS INVESTISSEMENTS

Les mesures de la Loi de Finances Publiques Initiale pour 2021 concernant les collectivités locales s'inscrivent dans le prolongement de celles de 2011 à 2020, placées sous le signe de l'effort exigé par le retour à l'équilibre des finances publiques et de la solidarité, même si ce retour à l'équilibre des finances publiques n'est plus, aujourd'hui, à l'ordre du jour compte tenu des conséquences de la pandémie de COVID - 19 sur l'économie nationale.

Toutefois les collectivités territoriales sont tenues de prendre pleinement part à l'effort collectif conformément à la Loi de Finances Publiques initiale pour 2021 et ceci pour la onzième année consécutive. En effet, l'Etat compte toujours réaliser 13 milliards d'économie en 5 ans (2018 à 2023) en direction des collectivités territoriales

Le Gouvernement et les parlementaires qui ont voté la Loi de Finances Initiale pour 2021 mettent, une nouvelle fois, à mal la libre administration des collectivités et notamment des communes.

Pourtant, les effets de la crise sanitaire sont très lourds pour les collectivités locales et notamment les communes. Elle doivent faire face d'une part, à une augmentation de leurs dépenses (achats de masques, fourniture de produits désinfectants spécifiques très onéreux, mise en place de matériels de protection pour le personnel, les écoles et les usagers) et d'autre part, à une baisse sensible des recettes due à la réduction des capacités d'accueil ou à la fermeture de nombreux services à la population durant cette crise sanitaire (crèche, restauration scolaire, accueil périscolaire, centre de loisirs, écoles de musique et de danse, ateliers d'arts plastiques et d'expression orale et théâtrale).

L'Etat a toutefois lancé dès le second semestre 2020 et maintenu en 2021 plusieurs plans de relance dont les communes ou intercommunalités peuvent être bénéficiaires dans le cadre d'appels à projets spécifiques, ceci afin de leur permettre de continuer à investir et ainsi de soutenir le tissu économique local. La commune de LIANCOURT a répondu à plusieurs d'entre eux.

L'Etat a également mis en place des mesures spécifiques et limitées dans le temps pour simplifier la commande publique, notamment en faisant passer le seuil des marchés de travaux de 40 000 € HT à 70 000 € HT puis aujourd'hui et jusqu'au 31 décembre 2021 à 100 000 € HT.

En ce qui concerne la commune de LIANCOURT, la baisse continue des dotations d'Etat depuis 2011 représente plusieurs centaines de milliers d'euros.

Dans le cadre de la Loi de Finances Publiques Initiale pour 2021, le Parlement a décidé de poursuivre la suppression de la taxe d'habitation (TH). Cette décision constitue un véritable bouleversement pour les communes à qui on enlève la seule ressource dynamique dont elles disposaient par rapport à l'ensemble de leur population.

Toujours dans le cadre de la Loi de Finances Publiques Initiale pour 2021, le Parlement a adopté une revalorisation des bases de la fiscalité locale. C'est ainsi que les valeurs locatives qui servent de base au calcul des impôts directs locaux en 2021 seront revalorisées par un coefficient égal à 1,009 (+ 0,9 % par rapport à 2020) pour les propriétés non bâties et pour l'ensemble des autres propriétés bâties.

Chacun comprendra que, dans ce contexte particulièrement sombre, les collectivités territoriales auront des difficultés à s'engager dans des programmes d'investissement lourds ou

pluriannuels sans avoir recours à l'emprunt et avoir un soutien financier de l'Etat sous forme de subvention. Pourtant, ces investissements des collectivités locales représentent 70 % des investissements nationaux et sont indispensables à la survie de nombreuses entreprises notamment dans le secteur du BTP. C'est pourquoi il est essentiel que l'Etat mette rapidement en place un réel "Plan de soutien aux collectivités locales".

Il est également difficile voire impossible d'imaginer la mise en place de nouveaux services en direction de la population ce qui est particulièrement regrettable.

Nous tenterons de limiter nos dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 à + 3 % par rapport à 2020, ceci inflation comprise (+ 0,5 % en 2020).

Malgré ces mauvais traitements infligés par l'Etat aux collectivités territoriales, je vous propose de maintenir, en ce qui concerne la commune de LIANCOURT, notre effort d'investissement. La gestion que nous menons depuis 1989 et notamment notre endettement nul, nous le permettent encore cette année.

Vous trouverez en annexe 4, la note d'information émise par la Direction Générale des Collectivités Territoriales relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2021.

CONTINUONS A BATIR L'AVENIR DE LIANCOURT

Les orientations budgétaires proposées pour 2021 sont issues du programme de la liste "Autour de ses forces citoyennes Liancourt avance avec Roger Menn et ceux qui font vivre notre ville" pour la simple mais bonne raison que ce programme a réuni l'assentiment de la population liancourtoise lors des élections municipales du 15 mars 2020 avec 52,62 % des suffrages exprimés.

Je vous propose d'examiner dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires pour 2021,

- les actions nouvelles projetées pour cette année qui reste marquée par la pandémie de COVID - 19 qui perturbe le fonctionnement de notre pays depuis maintenant plus d'un an,
- les nouveaux investissements prévus pour 2021,
- les investissements à l'étude qui pourront être réalisés dans les années à venir.

Les actions et services mis en place par la Municipalité de LIANCOURT depuis 1989 seront reconduits et leur qualité garantie. Leur financement sera bien évidemment pris en compte dans le projet de Budget Primitif 2021 avec une limitation de leur augmentation à : + 3 % inflation comprise.

Les investissements prévus au budget 2020 adopté le 6 juillet 2020, non engagés ou achevés, feront l'objet de reports de l'exercice budgétaire 2020 sur l'exercice budgétaire 2021.

VOIRIE, EQUIPEMENTS PUBLICS ET SECURITE

Renforcement des effectifs de la Police Municipale

Après le recrutement au 1^{er} décembre d'une Brigadier-Chef de Police Municipale à qui j'ai confié la fonction de responsable du poste de Police Municipale, je vous propose de créer en 2021, deux postes supplémentaires et d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2021.

Ce renforcement des effectifs s'accompagnera d'un renforcement des moyens dont sont dotés les agents de Police Municipale, notamment par l'acquisition :

- d'un nouveau véhicule
- de moyens modernes de communication, notamment dans le cadre de la verbalisation de contrevenants
- de gilets pare-balle
- d'armes non létales (bâton, bombe lacrymogène, taser)

Une convention liant la ville de LIANCOURT à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) a été signée le 15 décembre 2020, celle-ci permettra la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de LIANCOURT.

Une convention liant la ville de LIANCOURT à la Brigade de Gendarmerie de LIANCOURT sera signée en 2021 avec Madame la Préfète de l'Oise.

Aussi, afin de lutter contre la mécanique sauvage sur la voie publique, source de pollution, et l'abandon de véhicules en très mauvais état sur la voie publique, neutralisant des places de stationnement et présentant des dangers, je vous propose de refacturer aux détenteurs des certificats d'immatriculation des véhicules le coût réel de mise en fourrière et des frais annexes.

Développement des installations de vidéoprotection urbaine et mise en place de la vidéoverbalisation

Les travaux d'installation par la Société NTI Solutions des caméras de vidéoprotection urbaine de la phase 2 ont débuté au 4^{ème} trimestre 2020 et se sont poursuivis au 1^{er} trimestre 2021.

Les antennes relais permettant la transmission "radio" des images vers le Centre de Surveillance Urbain (CSU), construit en 2021 dans les locaux de la Police Municipale, ont été posées par la Société NTI Solutions sur plusieurs bâtiments ou équipements après signature de conventions liant la ville à leur propriétaire.

Pour ce faire, les locaux mis à disposition de la Police Municipale ont été totalement réaménagés par les Services Techniques de la commune en décembre 2020.

Le dispositif de vidéoprotection urbaine, composé de 83 caméras analogiques modernes ou IP sera totalement opérationnel avant la fin avril 2021. Il permettra de protéger l'ensemble des bâtiments communaux, de surveiller toutes les entrées-sorties de l'agglomération, plusieurs quartiers à forte concentration humaine, le centre-ville ainsi que les équipements sportifs extérieurs (Stade René Naudot et city-stade).

Les dépenses liées à l'ensemble des travaux réalisés en 2021 seront inscrites au budget primitif 2021 - Opération d'investissement n° 42. Les crédits inscrits en 2020 pour financer cette opération seront reportés au budget primitif 2021.

La ville de LIANCOURT étant dotée d'une Police Municipale peut pratiquer la vidéoverbalisation. Toutefois, afin de respecter la législation en vigueur, la vidéoverbalisation ne pourra se pratiquer que si un agent de Police Municipale est présent devant l'écran.

Pour rappel, le coût total de l'ensemble de ces installations est de 347 958.66 € TTC. Nous avons obtenu une subvention de 160 330 € du Conseil Départemental de l'Oise et de 2 136.40 € de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Les autorisations préfectorales ont été obtenues pour l'ensemble du dispositif. Les enregistrements seront conservés 30 jours au CSU de la Police Municipale. Ils seront mis à disposition des Forces de l'Ordre sur réquisition du Procureur de la République.

Lorsque le SMOTHD aura obtenu les autorisations nécessaires du Ministère de l'Intérieur pour visionner les images en provenance des communes, nous examinerons la possibilité d'adhérer à la plateforme départementale de vidéoprotection.

Aménagement de la ruelle Paris

Ces travaux devenaient urgents au vu de la vétusté et du manque d'éclairage de cette voie piétonne très empruntée par la population.

La maîtrise d'œuvre de ce chantier a été confiée au Cabinet SAEM (CHAMBLY - 60). Les travaux ont été réalisés au 1^{er} trimestre 2021 par les entreprises DEGAUCHY TP (BRESLES - 60) et SAROUILLE SAS (LIANCOURT - 60). Leur coût global est de 34 369.32 € TTC.

Aménagement de la ruelle du Fond de Papillon

La maîtrise d'œuvre de ce chantier a été confiée au Cabinet SAEM (CHAMBLY - 60). Les travaux ont été réalisés au 1^{er} trimestre 2021 par les entreprises DEGAUCHY TP (BRESLES - 60) et SAROUILLE SAS (LIANCOURT - 60). Leur coût global est de 66 628.47 € TTC.

Ces travaux devenaient impératifs après les nombreuses constructions réalisées depuis quelques années aux abords de cette voie.

Elargissement du chemin du Bois Rouge

Ces travaux ont été réalisés afin de faciliter l'accès à trois terrains constructibles. Une maison est actuellement en cours de construction sur l'un d'entre eux.

La maîtrise d'œuvre de ce chantier a été confiée au Cabinet SAEM (CHAMBLY - 60). Les travaux ont été réalisés par l'entreprise DEGAUCHY TP (BRESLES - 60).

Le coût global de cet élargissement est de 71 080.47 € TTC.

Aménagement de l'avenue du Général de Gaulle, de la place du Chanoine Snejdarek et de la ruelle Niville

Le projet définitif d'aménagement de ce secteur a été achevé au 4^{ème} trimestre 2020, comme prévu lors du débat d'orientations budgétaires 2020.

L'équipe composée du bureau d'études spécialisé dans les voies et réseaux divers, le Cabinet SECT-VRD (PONTPOINT - 60) et d'un cabinet d'urbanisme, GP Architectes (LA CHAPELLE EN

SERVAL - 60), a travaillé aux côtés des exécutifs de la commune de LIANCOURT, de la Communauté de Communes du Liancourtois et de leurs services.

Pour rappel, les grandes lignes du projet s'articulent autour des impératifs suivants :

- sécurisation des écoles élémentaire et maternelle Jean Macé et du collège La Rochefoucauld

- création d'un parvis de l'église Saint-Martin

- réorganisation de l'ensemble des stationnements

- accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

- création d'une voie de circulation douce

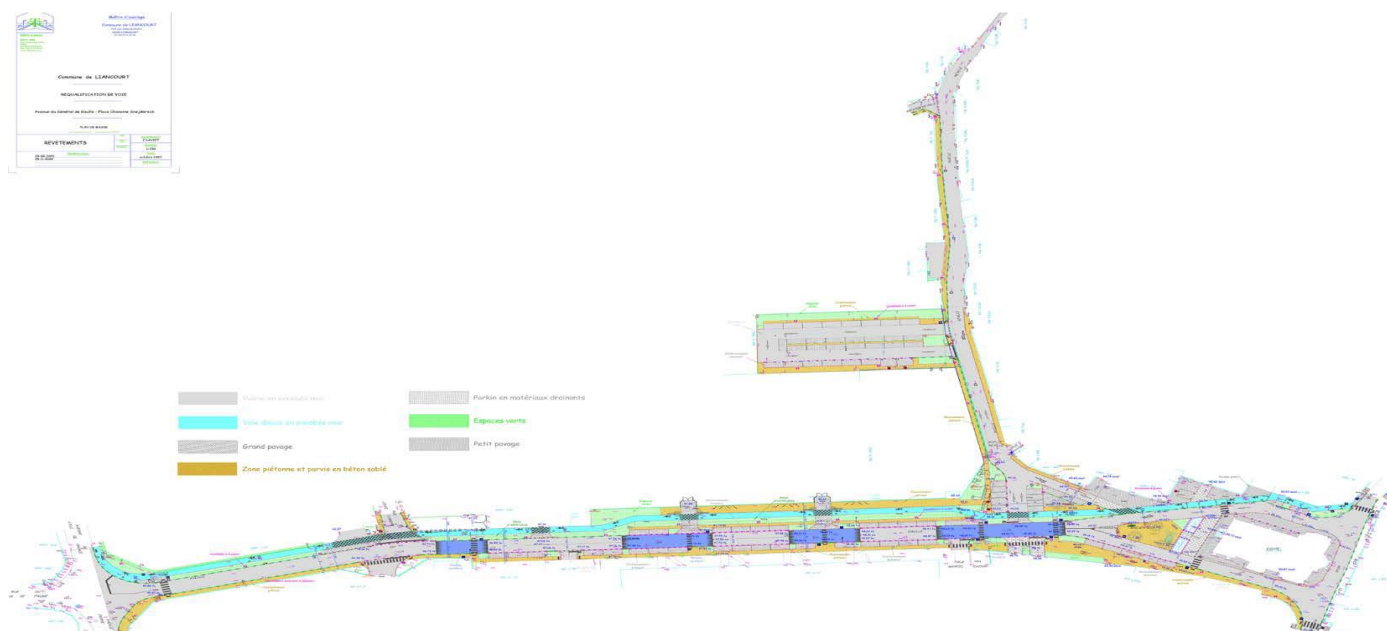
- traitement écologique des eaux pluviales

- mise aux normes des réseaux d'assainissement "eaux usées", "eaux pluviales" et "adduction d'eau potable".

Le projet définitif a été présenté à la commission des affaires scolaires du 3 décembre 2020 et aux conseils d'école de l'élémentaire Jean Macé et de la maternelle Jean Macé. Il a également été détaillé lors de la commission de l'urbanisme, de l'environnement, du logement et des transports du 16 décembre 2020.

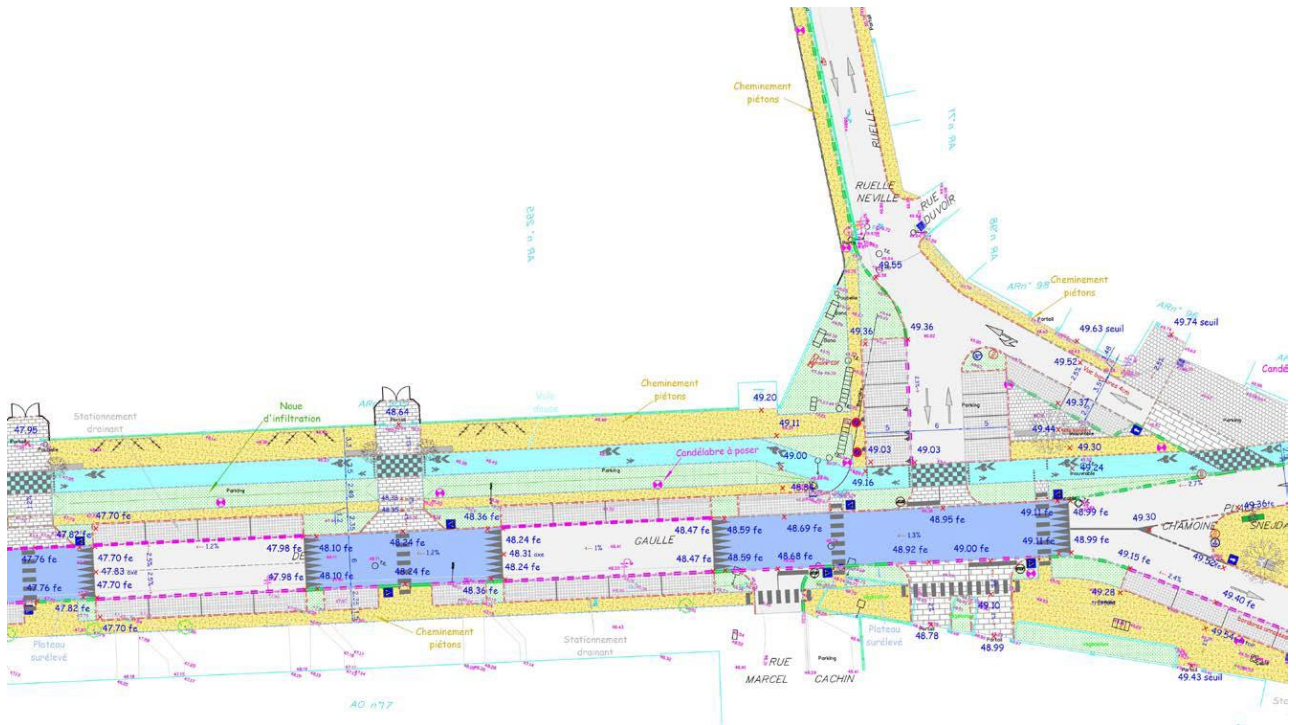
Les demandes de subventions ont été déposées auprès de l'ETAT (DETR et DSIL), du Conseil Départemental de l'Oise et du Conseil Régional "Hauts-de-France". Pour l'heure, seule une subvention de l'Etat de 225 000 € nous a été notifiée dans le cadre du Plan de Relance 2020.

L'aménagement global figure sur le plan ci-dessous.

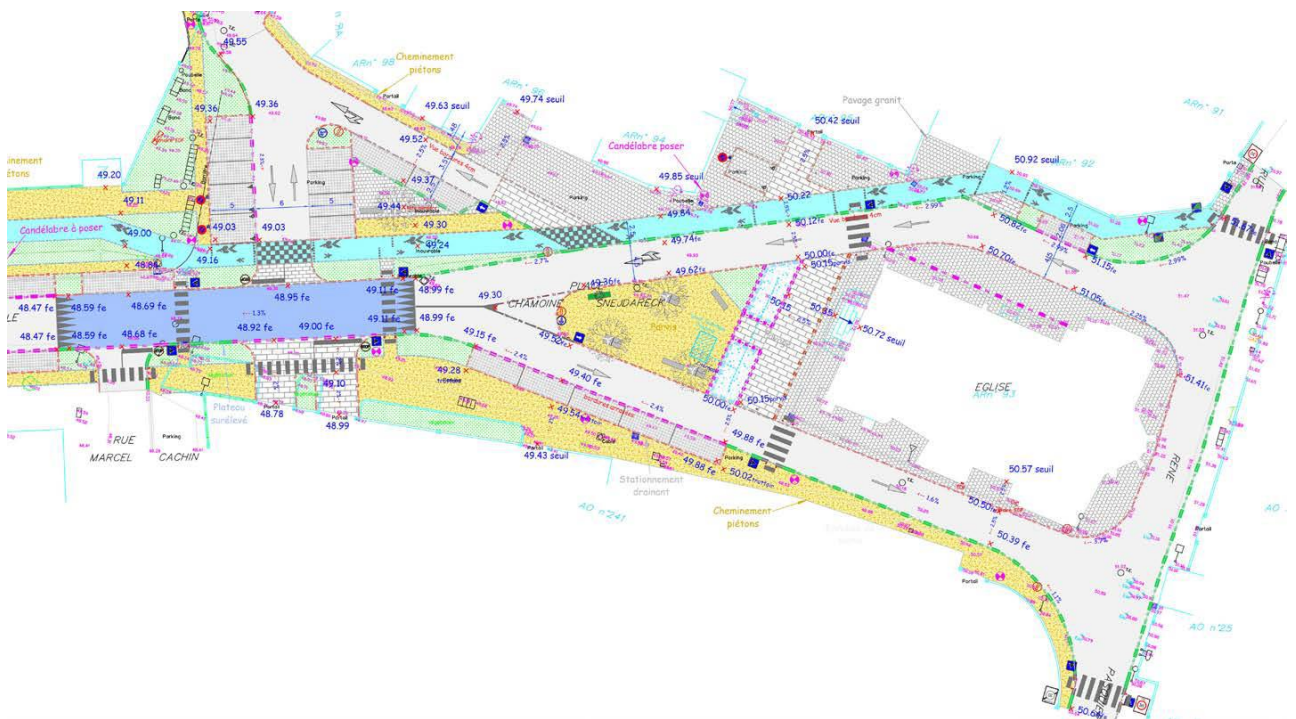


Plan détaillé de l'aménagement de la ruelle Niville avec création d'un parking public de desserte de l'école maternelle et du centre-ville accessible PMR

De l'école élémentaire Jean Macé à la place du Chanoine Snejdarek



Plan détaillé du parvis de l'église Saint-Martin





pavés pour la place



exemple d'aménagement de place



principe de fontaine de sol

Le projet fait l'objet d'un permis d'aménager qui est en cours d'instruction, notamment auprès des services de l'Architecte des Bâtiments de France.

La maîtrise d'œuvre prépare actuellement le dossier de mise en concurrence des entreprises pour la réalisation des travaux dont une partie sera supportée par la commune de LIANCOURT et l'autre par la Communauté de Communes du Liancourtois.

L'estimation globale de ce chantier est de 4 163 518 € avec une part "Commune de LIANCOURT" de 2 882 742 € et une part "Communauté de Communes du Liancourtois" de 1 280 776 €.

Nous pouvons espérer un début des travaux pour juin/juillet 2021 avec un achèvement du chantier en septembre 2023.

Les dépenses d'investissement seront inscrites aux budgets primitifs 2021, 2022 et 2023 - Opération d'investissement n° 30 "Restauration de l'église Saint-Martin - Aménagement de la place du Chanoine Snejdareck, de l'avenue du Général de Gaulle et de la ruelle Niville".

AMENAGEMENT DE LA COMMUNE ET URBANISME

Redynamisation du centre-ville dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Régional "Hauts-de-France"

La municipalité souhaite restructurer, moderniser et revitaliser le centre-ville de la commune et notamment son hyper-centre par le biais d'une Opération d'Aménagement nommée "Redynamisation du centre-ville". Cette opération de reconquête du cœur de ville fixera l'image du centre de LIANCOURT pour les 30 à 40 prochaines années. Elle a été retenue par le Conseil Régional "Hauts-de-France" dans le cadre d'un appel à projets destiné aux communes de moins de 20 000 habitants et qui se veut l'équivalent du dispositif national "Opération Cœur de Ville".

Le Conseil Régional "Hauts-de-France" pourrait nous apporter une subvention à hauteur de 3 millions d'euros sur trois ans compte-tenu de l'engagement de la commune de ne pas favoriser l'installation de grandes surfaces commerciales en périphérie du centre-ville.

D'autre part, l'Etat par le biais du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et les Commerces (FISAC) sera également saisi pour soutenir notre action.

Le Conseil Municipal du 8 juin 2016 a désigné OISE HABITAT pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce chantier capital pour l'avenir de l'hyper-centre.

Après avoir envisagé de requalifier l'ensemble de la place de La Rochefoucauld en une seule étape, nous avons décidé en 2019 de travailler en priorité sur la requalification de la partie "Nord" de la place de La Rochefoucauld, ceci afin de la rendre plus attractive et conviviale, notamment pour les piétons.

La rénovation de la statue du Duc de La Rochefoucauld avec remise en état du bassin et des fontaines, son éclairage nocturne tout comme l'installation de mobilier urbain participeront à l'amélioration de la convivialité sur cette placette historique. Cette convivialité pourra encore être renforcée par l'installation de terrasses pour les commerces de type "brasserie ou restauration", ainsi que par la sécurisation et le traitement de l'espace rendu aux adeptes des centres-villes.

Le second semestre de l'année 2020 a été consacré, suite à un appel à la concurrence, à la sélection de l'équipe chargée de la maîtrise d'œuvre de cette opération et composée d'un cabinet spécialisé dans les voies et réseaux divers et d'un urbaniste. La désignation officielle se fera au cours de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2021.

En ce qui concerne la statue du Duc de La Rochefoucauld, nous nous sommes rapprochés de la Fondation "Arts et Métiers" et avons d'ores et déjà obtenu l'accord de Monsieur Michel MIGNOT, historien et ancien élève de l'Ecole des Arts et Métiers pour travailler à nos côtés.

Le projet d'aménagement de la partie "Nord" de la place de La Rochefoucauld devra être finalisé avant la fin de l'année 2021 pour être présenté à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, Jean-Lucien GUENOUN, afin de recueillir son avis et prendre en compte ses éventuelles demandes de modification mais aussi pour déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de l'Oise et du Conseil Régional "Hauts-de-France".

Les lignes directrices qui seront fixées à la maîtrise d'œuvre sont les suivantes :

- accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite
- remise en eau, éclairage et rénovation de la statue
- aménagement paysager et accès aux commerces
- création d'un lieu de rencontre et de convivialité
- réflexion et aménagement des arrêts de bus
- stockage des bacs "ordures ménagères" ou autres avant collecte
- gestion du stationnement

Impact budgétaire 2021

Une dépense globale de 40 000 € sera inscrite en dépenses d'investissement - Opération d'investissement n° 27 - Opération d'aménagement "Redynamisation du centre-ville".

Rénovation de l'immeuble communal situé à l'angle des rues de l'Ecole des Arts et Métiers et Jules Michelet

Le Conseil Municipal du 16 décembre 2016 a désigné OISE HABITAT pour assurer la Maîtrise d'ouvrage déléguée du chantier de rénovation de deux propriétés communales hébergeant des cellules commerciales. La première se situe à l'angle de la place de La Rochefoucauld et de la rue Roger Duplessis, la seconde à l'angle des rues de l'Ecole des Arts et Métiers et Jules Michelet.

Nous avons souhaité accorder une priorité à la rénovation de l'immeuble situé à l'angle des rues Jules Michelet et de l'Ecole des Arts et Métiers. Ce bâtiment, en très mauvais état car jamais entretenu par son précédent propriétaire, doit être traité en urgence. Il héberge actuellement 3 cellules commerciales : la Maison du Kebab et deux locaux inoccupés ainsi que plusieurs logements vides.

Le but de cette rénovation est de conserver l'architecture existante du bâtiment, d'installer en rez-de-chaussée des locaux d'activités répondant aux normes en vigueur notamment en termes d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et d'aménager au-dessus de ces commerces des logements de standing. Les appartements et les locaux d'activités seront ensuite vendus après l'établissement d'un règlement de copropriété. La commune de GOUVIEUX a réalisé avec OISE HABITAT plusieurs opérations de ce type qui se sont avérées être très positives pour le fonctionnement du centre-ville.

Après avoir défriché les parcelles section AL n° 367, 375 et 376 et réalisé un diagnostic "amiante" sur les locaux mis en lumière, une rencontre a été programmée avec Jean-Lucien GUENOUN, Architecte des Bâtiments de France du département de l'Oise.

Cette rencontre a abouti à une autorisation de l'ABF de démolir une grande partie des bâtiments en ruine présents sur les parcelles précitées.

Un Permis de Démolir a été déposé le 24 février 2021 par la commune de LIANCOURT et accepté le 12 mars 2021.

Le cabinet d'architectes VERCOUTERE-PROVOST Corinne (NOYON - 60), retenu après mise en concurrence, propose que la démolition des parties non conservées intervienne rapidement et qu'un relevé topographique de l'ensemble des bâtiments conservés soit réalisé.

Un avant-projet sommaire (APS) pourrait ainsi nous être remis pour le 3^{ème} trimestre 2021 et un avant-projet détaillé (APD) pour la fin de l'année.

Viendront ensuite le dépôt du Permis de Construire puis après accord de l'ABF, les appels d'offres travaux puis leur démarrage que nous pouvons espérer pour 2022.



Le démarrage des travaux ne pourra intervenir qu'après avoir assuré le relogement provisoire du commerce "La Maison du Kebab" dans une propriété communale vacante. Si ce commerce le

souhaite, il lui sera proposé de réintégrer les futurs locaux réhabilités, voir s'il est acquéreur d'une cellule commerciale de la dimensionner à ses besoins.

Aménagement de la propriété 17 rue de l'Ecole des Arts et Métiers

Cette propriété hébergeait, avant qu'elle ne soit acquise par la commune de LIANCOURT, l'étude de Maître DEFOSSEZ, Notaire et avant lui, le domicile et l'étude de Maître CURIEN également Notaire. Cette propriété bâtie, cadastrée section AL n° 4, 50 et 10, s'étend sur une surface de 3 164 m² et abrite une maison de Maître construite en pierres de taille provenant de la région. Cette habitation que l'on peut qualifier de remarquable mérite d'être conservée et rénovée, c'est pourquoi la municipalité a sollicité OISE HABITAT pour qu'une étude de transformation de ces locaux d'activités en logements soit réalisée.

OISE HABITAT a missionné le cabinet d'architecture Xavier SIMONNEAUX (AGNETZ - 60) qui a fourni en 2018 plusieurs esquisses. Celles-ci ont été analysées en réunion de travail avec OISE HABITAT. Les esquisses prévoyant une densité de logements ou de maisons trop importante ont été rejetées.

En effet, la volonté de la municipalité est de réaliser dans cette propriété et notamment au sein de l'immeuble, des logements de caractère destinés dans quelques années à être vendus à leurs locataires si ceux-ci se montrent intéressés. Le caractère et la volumétrie du bâtiment seront conservés.

La municipalité souhaite également conserver la possibilité d'élargir la rue du Vieux Château jusqu'à son intersection avec le sentier du Clos Marie Bellet. C'est pourquoi le choix définitif s'est porté sur l'aménagement d'une partie de la propriété et la réalisation de 5 logements intermédiaires financés par un prêt locatif social (PLS).

Pour réaliser cette opération, la commune a décidé de céder pour 1 € symbolique une partie de la propriété à OISE HABITAT lors du Conseil Municipal du 28 février 2019, la vente a été réalisée le 7 février 2020 par l'étude notariale ANTY-CAJET.

Les études nécessaires à l'accomplissement des travaux ont été diligentées au premier semestre 2019 et le permis de construire a été délivré le 12 mars 2019. OISE HABITAT a ensuite déposé son dossier de financement auprès des services de l'Etat dans le cadre de sa programmation 2020.

Les appels d'offres travaux ont été lancés par le bailleur social en 2020, en lots séparés, afin de permettre aux entreprises de BTP locales de répondre. L'appel d'offres s'est révélé infructueux y compris après négociation avec les entreprises.

Le programme initial a été revu et des économies recherchées et un nouvel appel d'offres a été relancé. L'analyse définitive des offres et le choix des entreprises interviendront dans quelques jours.

Les travaux pourront effectivement débuter à la fin du 2^{ème} trimestre 2021 ou au début du 3^{ème} trimestre 2021.



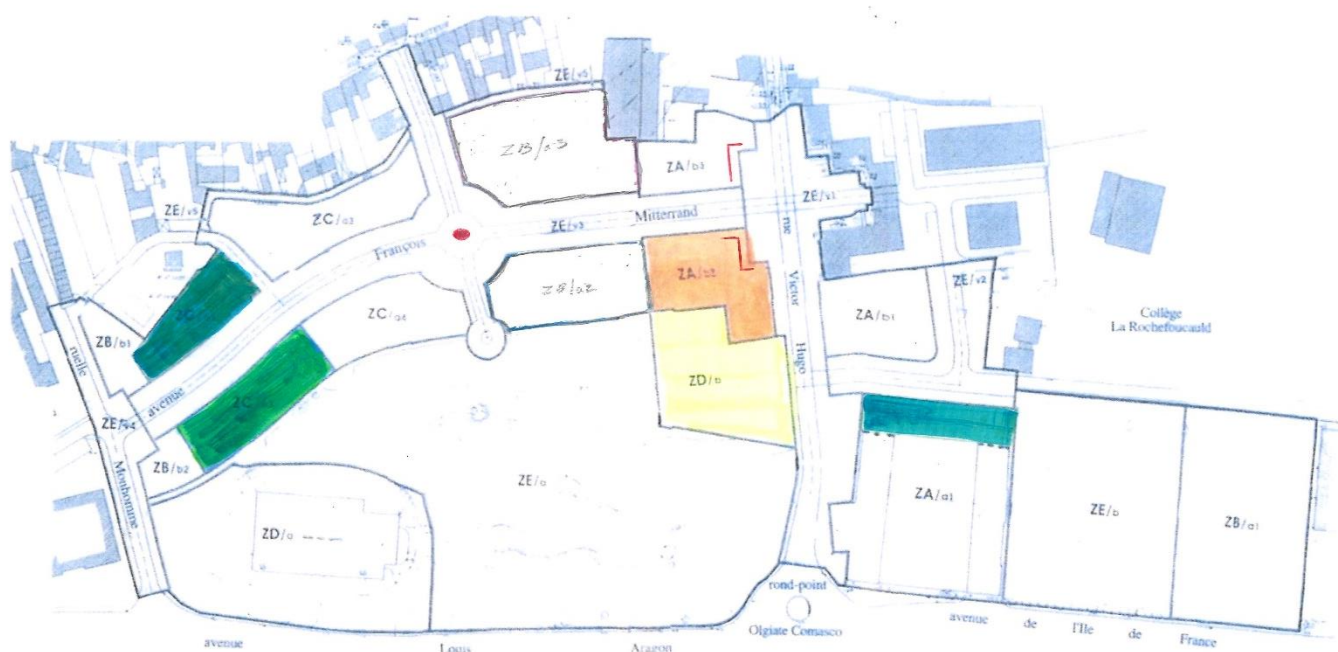
Façade rue de l'Ecole des Arts et Métiers conservée



Façade arrière

Les cinq logements créés (1 type 2, 3 type 3 et 4 type 4) seront mis à disposition mi 2022.

Zone d'Aménagement Concerté "Les Abords du Parc"



Secteurs ZC/a1 et ZC/a2 - Mise en vente de 15 maisons de ville (vert sur le plan)

Aucune maison de ville de ce programme n'a été vendue en 2020.

12 maisons de ville de ce programme, sises avenue François Mitterrand, restent à acquérir. Plusieurs dossiers d'accession sont actuellement examinés par OISE HABITAT.

Il est à noter que la législation dans le domaine de la vente aux locataires de logements sociaux a récemment évolué et s'est complexifiée.

Pour rappel, le prix de vente tient compte du fait que les logements sont occupés au moment de la vente et subit en conséquence une décote par rapport aux prix du marché immobilier. De plus, les frais de notaire sont pris en charge par l'Office Public de l'Habitat et une réduction supplémentaire est accordée aux locataires occupant le logement depuis plus de 10 ans.

Secteur ZA/b2 - Résidence Camille Desmoulins (orange sur le plan)

La commune de LIANCOURT a confié au Cabinet APMA l'aménagement de la cellule 28 rue Victor Hugo.

L'appel d'offres travaux a été réalisé en 2020 et les entreprises suivantes ont été retenues pour effectuer ce chantier :

- | | |
|---|--------------|
| - Entreprise VIGREUX (LIANCOURT - 60) | Lots 00 et 4 |
| - Entreprise REGNAULT (SAINT MARTIN DU TERTRE - 95) | Lot 1 |
| - Entreprise MCV (LA CROIX SUR OURCQ - 02) | Lot 2 |
| - Entreprise KONNECT SYSTEM (AMBLAINVILLE - 60) | Lot 3 |
| - Entreprise SPRID (ALLONNE - 60) | Lot 5 |

Les ordres de service ont été délivrés le 20 novembre 2020.

Les travaux seront achevés pour fin avril 2021.

Ces locaux auront une vocation médicale dans l'attente de la construction au 30 rue Victor Hugo de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de la Vallée Dorée. Ils pourront être intégrés à la future MSP de la Vallée Dorée.

Impact budgétaire 2021

Acquisition de mobilier via la centrale d'achat "Cap'Oise Hauts-de-France" et de matériel informatique

L'ensemble sera repris à l'ouverture de la MSP de la Vallée Dorée par la Communauté de Communes du Liancourtois.

Secteur ZA/a1 - Rénovation des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld (bleu sur le plan)

Rénovation de l'aile "Est" du bâtiment

La commune a déposé une demande de subvention à hauteur de 50 % auprès des services de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance destiné à la rénovation des monuments historiques.

La DRAC "Hauts-de-France" nous a laissé entendre que notre opération pourrait être partiellement financée en 2021 et nous a invité à déposer auprès de ses services une nouvelle demande de subvention.

Afin de montrer notre volonté d'aboutir sur ce dossier, l'équipe retenue pour mener à bien cette rénovation, composée de ARCASA SARL (GOUVIEUX - 60), mandataire architecte, Etienne PONCELET (LILLE - 59), architecte labellisé "Monuments historiques", IPH (HARLY - 02), Bureau d'Etudes et Philippe VOTRUBA (PARIS - 75), économiste, va préparer un dossier de Permis de Construire destiné à rénover l'aile "Est" des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld.

Toutefois, des études complémentaires sont à prévoir. Celles-ci seront inscrites au budget primitif 2021.

Travaux d'urgence et de sauvegarde de l'aile "Nord" du bâtiment

L'Architecte des Bâtiments de France, Jean-Lucien GUENOUN, et la Directrice des Affaires Culturelles des "Hauts-de-France" demandent que la commune intervienne prioritairement sur l'aile "Nord" de manière à sauvegarder cette aile du bâtiment.

La DRAC "Hauts-de-France" est prête à débloquer des fonds d'urgence afin de nous aider financièrement à réaliser les travaux.

Trois devis ont été sollicités auprès des entreprises EUROPE TOITURE (VERDERONNE - 60) pour un montant de 73 020.96 € TTC, RENOV ET HABITAT (SACY LE GRAND - 60) pour un montant de 71 444.64 € TTC et LELU (PIMPRESZ - 60) pour un montant de 199 972.38 € TTC.

L'ABF nous impose de travailler avec l'entreprise LELU spécialisée dans la conservation des monuments historiques.

Impact budgétaire 2021

100 000 € pour financer les études complémentaires à mener sur l'aile "Est" du bâtiment avant d'engager les travaux de rénovation

199 972.38 €, montant du devis de l'entreprise LELU qui seront inscrits en dépenses d'investissement - Opération n° 38 "Rénovation des Communs du château du Duc de La Rochefoucauld".

Aménagement du secteur ZD/b - Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de la Vallée Dorée (jaune sur le plan)

Cette Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) sera implantée dans le quartier Politique de la Ville "Les Abords du Parc", 30 rue Victor Hugo, à proximité immédiate de la Résidence "Camille Desmoulins". Elle sera financée par la CCLVD suite au transfert de la compétence "Santé de proximité" des communes vers l'intercommunalité, sur un terrain cédé prochainement pour 1 € symbolique par la commune de Liancourt à la CCLVD.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) des "Hauts-de-France" a donné un accord de principe à sa réalisation et est satisfaite qu'elle soit implantée dans le quartier "Politique de la Ville", ceci conformément au "Contrat de Ville 2015-2020" signé avec l'Etat.

Le projet médical lié à la MSP de la Vallée Dorée est porté par le Docteur José CUCHEVAL que je remercie pour son implication personnelle. Celui-ci s'est associé la participation d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé implantés sur le territoire de la CCLVD pour finaliser le projet médical. Dans ce cadre, ces professionnels de santé ont également décidé de créer une Communauté Territoriale de Professionnels de Santé (CTPS) pour travailler autour de cette MSP sans avoir la nécessité de s'y implanter et donc de rester domiciliés dans leurs locaux actuels.

Ces réalisations permettront :

- De proposer un travail en réseau sécurisé avec l'ensemble des professionnels de santé du territoire. En effet il n'est pas question de tout rassembler à LIANCOURT mais de permettre à tous les professionnels du territoire de pouvoir s'appuyer et bénéficier des compétences locales et des connaissances de chacun.
- D'attirer de jeunes médecins généralistes qui souvent souhaitent travailler avec de nouvelles méthodes organisationnelles leur permettant d'avoir une vie familiale équilibrée. Pour ce faire, le Docteur José CUCHEVAL a accepté de devenir Maître de stage et d'accueillir des étudiants en médecine durant leur cursus universitaire.
- D'utiliser autant que faire se peut les technologies modernes. Le Très Haut Débit arrivé sur le territoire de la CCLVD en 2018 et 2019 le permettra, notamment en matière de dépistage spécialisé (cancer de la peau) et de télémédecine.
- De lancer des programmes de santé publique en direction de la population des dix communes membres de la CCLVD.

Le Président de la CCLVD m'a sollicité pour prendre en charge ce dossier ô combien important pour la commune de LIANCOURT mais aussi pour le territoire intercommunal.

Maître d'œuvre, le cabinet ARCASA (GOUVIEUX - 60) a déposé et obtenu un permis de construire en 2020. Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de l'Etat et du Conseil Régional "Hauts-de-France". Les appels d'offres travaux seront lancés au premier semestre 2021 de manière à permettre un commencement des travaux de construction en septembre 2021. L'ouverture au public est quant à elle prévue au premier semestre 2023.

L'Etat a attribué à la Communauté de Communes du Liancourtois une subvention de 688 247,73 € dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat.

Démolition de la résidence "La Tour", propriété de l'ESH Clésence

La démolition de cet immeuble, sis 31 rue Victor Hugo, est maintenant actée et les logements qui se libèrent ne sont plus actuellement reloués par l'ESH Clésence.

BOUYGUES Télécom et SFR qui avaient installé leurs antennes relais sur le toit-terrasse de l'immeuble ont été invités par l'ESH Clésence à démonter leur matériel avant le 31 décembre 2021.

L'accord conclu en Sous-Préfecture de CLERMONT entre la commune de LIANCOURT et l'ESH Clésence prévoyait la déconstruction de "La Tour" et des 50 logements qu'elle héberge contre une autorisation de construction par l'ESH Clésence de 30 logements sur le territoire de la commune.

L'ESH Clésence nous a fait savoir le 12 mars dernier qu'elle comptait réaliser une opération en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) avec la société NOVALYS, 5 rue Josiane Mouton, sur un vaste terrain agrémenté d'un étang.

Cette opération est actuellement à l'étude et le projet pourrait être présenté au second semestre 2021.

Des projets d'investisseurs privés à soutenir et encadrer

- Projets "Edouard Denis" ou "BDM"

Ces projets visent à transformer l'ancienne quincaillerie DELACOTTE, l'ancienne agence immobilière "Immo 87" et les terrains libres du secteur en un vaste projet immobilier en accession à la propriété.

La commune impose que le linéaire constituant le rez-de-chaussée de l'immeuble situé rue Victor Hugo soit réservé aux activités commerciales ou artisanales, ceci dans le cadre de la "Redynamisation du centre-ville".

La société VINCI Immobilier qui avait travaillé sur un projet en 2020 s'est retirée face aux exigences, dans le cadre du remembrement du secteur, de plusieurs propriétaires.

- Projet "VALCITY - Groupe LHOTELIER"

Cette société souhaite développer un projet immobilier sur les terrains anciennement occupés par une "usine à gaz", rue Latour et par la salle des Anciens Combattants, rue du Vieux Château.

ENVIRONNEMENT, ECOLOGIE ET CADRE DE VIE

Marché public global de performance pour l'installation d'éclairage public et d'illuminations festives

Ce marché a été signé en novembre 2018 pour huit années avec la société Sarouille SAS.

L'année 2021 verra la mise en place de la troisième tranche d'investissement.

A l'issue du marché, l'économie d'énergie réalisée sera de 50 % de la consommation initiale en début de contrat.

Chauffage et ventilation dans les bâtiments communaux

Actuellement, la société Dalkia exerce une délégation de service public sur les installations de chauffage et de ventilation de la commune de LIANCOURT.

Le marché arrivera à terme au 30 septembre 2021, c'est pourquoi il est impératif de relancer rapidement un appel à concurrence pour un nouveau marché performantiel en termes de consommation d'énergie.

Les chaudières fioul seront remplacées à terme par des chaudières gaz à haute performance énergétique.

Poursuite des travaux d'isolation dans les bâtiments communaux

Des travaux de calorifugeage des canalisations de chauffage et d'isolation des vides sanitaires et des combles ont été effectués en 2020 dans les écoles élémentaire et maternelle Jean Macé, à l'S.Pass'Jeunes et la médiathèque Lucien Charton.

L'isolation des bâtiments communaux sera poursuivie en 2021 dans les écoles élémentaire et maternelle Albert Camus.

Ces travaux sont financés par des Certificats d'Economie d'Energie CEE.

Participation à l'opération "1 million d'arbres en Hauts-de-France 2020-2022"

Le Conseil Régional a lancé un plan "1 million d'arbres en Hauts-de-France 2020-2022" et s'est engagé résolument dans une action écologique visant à mobiliser les collectivités territoriales sur un enjeu d'avenir : lutter contre le dérèglement climatique.

Il n'est plus à démontrer que la plantation d'arbres participe non seulement à la lutte contre le réchauffement de la planète par la séquestration du carbone dans l'air, mais elle est également propice au développement de la biodiversité. Par ailleurs, en milieu urbain, la présence d'arbres aide à l'infiltration des eaux pluviales et permet d'améliorer le cadre de vie des habitants.

En 2020, la commune de Liancourt a répondu à l'appel à projets du Conseil Régional "Hauts-de-France" qui finance 90 % des dépenses de plants et fournitures (protections, paillage, tuteurs) et a procédé à la plantation de 101 arbres sur son territoire.

Le dispositif d'appel à projets pour le plan "arbres" étant ouvert jusqu'en 2022, la municipalité souhaite mettre en œuvre une nouvelle opération de plantation en 2021.

Participation à l'opération "Hauts-de-France propres"

La commune de LIANCOURT participera cette année à l'opération "Hauts-de-France propres 2021 : ensemble nettoyons la nature".

Cette action initialement prévue les 20 et 21 mars est reportée en mai 2021 compte-tenu du contexte sanitaire tendu dans notre région.

Un parcours de ramassage des déchets sera proposé aux Liancourtois afin de leur faire découvrir des sites naturels et de les sensibiliser à l'importance de préserver la nature.

AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

Conseil Municipal d'enfants

Un travail de réflexion sur la mise en place d'un Conseil Municipal d'enfants va être engagé au cours de l'année 2021. Il concernera dans un premier temps les élus municipaux et la Directrice du service enfance et jeunesse afin de déterminer les grandes lignes du projet.

Dans un second temps, un dialogue sera établi avec les directeurs des écoles élémentaires de la ville et le collègue La Rochefoucauld afin de définir les modalités de mise en place du Conseil Municipal d'enfants, leur collaboration étant nécessaire et essentielle notamment lors de l'élection.

Toutefois ce projet ne pourra être mis en œuvre tant que la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID - 19 restera une préoccupation majeure au sein des établissements scolaires.

ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET ASSOCIATIVES, ANIMATION DE LA CITE

Catalogue en ligne à la médiathèque Lucien Charton

La médiathèque Lucien Charton va être dotée au cours du premier semestre de l'année 2021 d'un nouvel outil en direction des usagers : le catalogue en ligne. Les Liancourtois pourront ainsi se connecter et consulter les ouvrages disponibles, éventuellement les réserver et convenir d'un rendez-vous pour les retirer.

Concours des illuminations et décorations de Noël

Dans un contexte sanitaire difficile ayant entraîné l'annulation de tous les évènements festifs de la fin d'année 2020 et notamment le marché de Noël et l'exposition d'artisanat d'art et de gastronomie, les élus liancourtois ont souhaité organiser une action nouvelle afin d'animer la cité, restant toutefois compatible avec la pandémie de COVID - 19. Ils ont ainsi lancé le premier concours des illuminations et décorations de Noël.

Cette manifestation ayant rencontré un franc succès auprès de la population avec 39 participants, le concours sera reconduit et enrichi en 2021.

Soutien au tissu associatif

Malgré les contextes sanitaire et financier particulièrement délicats et difficiles auxquels la commune est confrontée, je vous propose de maintenir à la même hauteur qu'en 2020 les subventions accordées aux associations liancourtoises ou œuvrant sur notre territoire. Le soutien au tissu associatif, créateur de lien social, est plus que jamais nécessaire dans nos sociétés où l'individualisme prend chaque jour une place de plus en plus importante.

SOLIDARITE

Soutien aux personnes exclues des nouvelles technologies

Avec l'arrivée de la fibre optique devant l'habitation de tous les Liancourtois, chacun a maintenant accès à un débit largement supérieur à 100 Mbit/s, c'est ce que l'on appelle le Très Haut Débit (THD) et peut donc utiliser internet, la télévision par internet y compris en 4K, la téléphonie, les téléchargements de films, de musique, etc...

Au premier janvier 2022, les accès aux services publics devront se faire de manière dématérialisée, via internet. A terme, chacun d'entre nous disposera d'une carte d'identité électronique.

Toutefois en France, plus de 13 millions d'habitants sur les 66 millions que compte notre pays, soit près de 20 % de la population, n'utilisent pas, par peur, méconnaissance ou encore faute de moyens matériels, les nouvelles technologies. C'est ce qu'on appelle "l'illectronisme" contre lequel nous devons lutter, notre pays est très en retard sur ce sujet par rapport aux autres pays européens.

La pandémie de COVID - 19 n'a pas permis de mettre en place l'action prévue au débat d'orientations budgétaires 2020. Aussi, si les conditions sanitaires le permettent, je vous propose de mettre en place à compter du troisième trimestre 2021, des sessions de formation gratuites destinées aux Liancourtois qui souhaitent s'initier à l'utilisation basique de ces nouvelles technologies.

La crise sanitaire que nous traversons actuellement nous montre combien la maîtrise des outils numériques est indispensable (télétravail, enseignement à distance, relation sociale virtuelle, accès à la connaissance, ...).

ENDETTEMENT, FISCALITE ET GESTION DE LA COMMUNE

Je vous propose cette année de poursuivre la maîtrise de la fiscalité comme nous le faisons depuis maintenant 33 ans et de maintenir la pression fiscale 2021 identique à celle de 2020.

Toutefois je tiens à vous rappeler que l'ensemble de la fiscalité économique a été transféré à la CCLVD au 1^{er} janvier 2018. La compensation versée chaque année à la commune a été calculée sur les bases fiscales de 2016 et n'est plus amenée à évoluer.

Il est important de souligner que l'endettement actuel de la commune est nul.

Je vous propose également de poursuivre notre effort d'investissement et pour ce faire d'avoir recours à l'emprunt pour équilibrer, si nécessaire, la section d'investissement du Budget Primitif 2021.

A titre indicatif, le taux d'inflation 2020 est de + 0,5 %.